Le Zimbabwe et le Canada signent un accord de coopération

ant

·le-

ore

ra-

ou.

ne,

1 18

enu

ıgu.

ans-

api-

nant

our

e au

les

e et

du

pau-

siè-

n et

iblic

pre-

plus

nde

awa-

été

nme

l'an-

faire

d'ap

es. ||

elop-

dans

ie est

i au

peu-

nois,

pays

diens

pro

0.

M. Allan MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a annoncé le 16 septembre la signature d'un accord général de coopération au développement entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Zimbabwe. M. Jean-Luc Pepin, ministre d'État aux Relations extérieures et M. W.N. Mangwende, ministre des Affaires extérieures du Zimbabwe, ont signé l'accord au nom de leurs gouvernements.

Cette entente délimite le cadre de l'aide au développement que le Canada fournira au Zimbabwe et englobe toutes les phases du soutien économique et technique ainsi que des activités connexes. Actuellement environ 150 professeurs canadiens travaillent au Zimbabwe.

Les responsabilités du Canada et du Zimbabwe à l'égard du programme de coopération au développement administré par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), en conformité avec les priorités du développement social et économique du Zimbabwe sont de plus précisées dans cette entente.

La réalisation des projets futurs s'en trouvera simplifiée puisque les deux



Le premier ministre du Zimbabwe, M. Robert Mugabe (à gauche), a eu, le 16 septembre, une série d'entretiens avec son homologue canadien, M. Pierre Trudeau.

pays se sont entendus sur certains points comme les taxes, les droits de douane et les envois de fonds qu'il ne sera plus nécessaire de négocier pour chaque projet particulier.

M. Mugabe que sa visite au Canada

a conduit dans le sud de l'Ontario et en Nouvelle-Écosse, a aussi visité une ferme à Regina (Saskatchewan) puis rencontré des hommes d'affaires de Montréal et de Toronto durant son voyage de sept jours.

La Conférence nationale sur l'aquiculture attire l'attention du pays

La première Conférence nationale sur l'aquiculture a eu lieu à St. Andrews, au Nouveau-Brunswick, du 10 au 14 juillet; des conférenciers et des participants provenant de toutes les régions du Canada y étaient présents.

Organisée conjointement par le Conseil des sciences du Canada et le ministère des Pêches et des Océans, cette conférence a pour objet de mettre en évidence les possibilités de mise en valeur d'une industrie aquicole qui en est à ses débuts au Canada.

L'aquiculture se définit comme l'élevage d'animaux aquatiques et la culture de végétaux aquatiques en vue de la consommation humaine. Elle représente un houvel espoir pour l'industrie de la pêche qui est aux prises avec des difficultés sérieuses et qui, dans le passé, ne comportait que la pêche et la récolte des stocks naturels de poissons.

M. Stuart Smith, président du Conseil des sciences du Canada, a affirmé qu'il souhaitait faire bénéficier notre pays des progrès des sciences et de la technologie : "L'un des domaines qui, à notre avis, a

été négligé jusqu'ici est l'élevage des animaux aquatiques. C'est avec grand plaisir que nous avons noté que les dirigeants des pays les plus industrialisés envisagent sérieusement de favoriser l'aquiculture qui peut, selon eux, con-



Ce genre de travail manuel sera de plus en plus souvent remplacé par des techniques aquicoles perfectionnées.

tribuer à réduire la faim dans le monde ».

M. Smith a souligné qu'en Scandinavie, en Angleterre et au Japon « les spécialistes utilisent avec succès des techniques aquicoles perfectionnées et créent ainsi des emplois. Le Canada dispose de l'environnement aquatique et du savoir-faire nécessaires et peut réussir aussi bien que les autres pays ».

La chair de poisson est un aliment nourrissant, riche en protéines, mais sans les inconvénients d'autres aliments protéiniques. La seule façon de satisfaire la demande mondiale en produits de la mer est de mettre au point des techniques ingénieuses comme l'aquiculture.

La mise en valeur de l'aquiculture s'impose de plus en plus pour les raisons suivantes : nécessité d'accroître l'emploi dans les régions rurales, besoin de nouvelles sources d'approvisionnement et plafonnement des prises des pêcheurs.

On estime que la production aquicole doublera d'ici dix ans, créant environ un million d'emplois dans le monde. M. Smith a affirmé que le Conseil des sciences et le ministère des Pêches et des Océans verront à ce que le Canada obtienne sa part de ce marché mondial.

A. Sima

5